

De la méthode Dewey-Addams à la discussion publique des besoins (Nancy Fraser) : analyse de la crise de recrutement dans les centres de loisirs et propositions d'intervention sociale

Jean-Marie Bataille, Enseignant Université Sorbonne Paris Nord, Laboratoire EXPERICE, Responsable du Master Politiques sociales territoire et stratégies de direction – Desjeps direction de structure et de projet

Introduction

*Si voulez vraiment comprendre quelque chose, essayez de le changer*¹. Kurt Lewin

Nous souhaitons évoquer l'émergence d'une pratique d'intervention sociale qui prend ses racines dans l'histoire du travail social, basée sur le travail collectif et communautaire (*social group work & community social work*) et qui reste mal connue. Ainsi dans l'ouvrage de référence de De Robertis, sur l'intervention sociale d'intérêt collectif (ISIC), cette base historique, en particulier dans les centres sociaux, est survolée (De Robertis et al., 2022). Pourtant ce qui fut inventée dans le centre social (*social settlement*) Hull House de Chicago est une forme d'intervention sociale collective et communautaire au fondement d'une des branches du travail social, l'autre étant l'approche individuelle du *casework*. Jane Addams, sa directrice, et John Dewey, administrateur du centre social et philosophe, ont construit des conditions d'action pour améliorer la situation sociale des habitants de Chicago dans ce qu'il faut qualifier de période de crise avec l'urbanisation et l'industrialisation massives de la fin du XIX^e siècle.

Nous sommes repartis des écrits de ces deux auteurs pour construire une méthode d'amélioration des pratiques qualifiée de *méliorisme* dans le pragmatisme (Girel, 2015) et à la base du progressisme (Rodgers, 1982). Cette méthode que nous présenterons et que nous avons appelé Méthode Dewey-Addams, renouvelle la démocratie en partant des personnes concernées et de leur constitution comme public (Dewey, 2005). Rappelons ici que Dewey a connu la montée des fascismes au cours des années 1930 et qu'il a réfléchi au rôle de la méthode expérimentale, issue des travaux de Darwin, pour lutter contre ce phénomène ; on parle aussi de l'expérimentalisme de Dewey (Berger, Carlier, 2022). L'apport d'Addams, prix Nobel de la paix, porte quant à lui sur l'éthique sociale (Bataille et Gacem, 2022) qu'il est nécessaire de développer au sein de la société (Bataille, 2021). Elle développera en particulier une approche par le prendre soin (*take care*) qui interroge les pratiques sociales (Le Goff, 2013).

Nous présenterons cette méthode qui apparaît à l'occasion d'une commande portant sur l'amélioration de l'accueil des enfants en centre de loisirs (Bataille, 2022, 2023). Dans une formation-action sur trois années, nous avons amené les responsables de neuf centres de loisirs à changer leurs pratiques dans trois domaines : les relations entre les garçons et les filles, l'accueil d'enfants à besoins éducatifs particuliers, et enfin, la prise en compte de la parole des enfants. Nous

1 « If you want truly to understand something, try to change it. » Attributed to Kurt Lewin in: Charles W. Tolman (1996) *Problems of Theoretical Psychology* – ISTP 1995. p. 31.

avons obtenu des résultats probants. Cependant, au mois de novembre 2022, nous avons été confrontés à une crise de recrutements du personnel d'encadrement des centres de loisirs qui a remis en cause toutes les avancées obtenues par la formation-action.

Notre article, après avoir présenté succinctement la méthode Dewey-Addams², se focalisera sur la dernière étape qui est présentée de la façon suivante par Dewey : « En continuant à observer et à expérimenter, on est amené à adopter ou à rejeter cette suggestion, c'est-à-dire à conclure pour ou contre » (1910/2004, p. 99). Dans notre cas, la suggestion portait sur l'amélioration des pratiques dans les trois domaines évoqués. Les difficultés de recrutement de l'hiver 2022 ont mis au jour des éléments de compréhension du fonctionnement du champ des centres de loisirs que nous ne percevions pas jusque là. Nous allons essayer de les mettre en lumière. Pour cela, nous ferons une revue de littérature, ce sujet des recrutements étant de plus en plus documenté. Nous ferons ensuite un pas de côté en allant observer comment l'amélioration des pratiques s'est opérée dans un champ connexe, celui de la petite enfance. Nous en tirerons des pistes de réflexion quant aux enjeux qui pourraient faire changer la situation des centres de loisirs si elles étaient mises au travail.

1. Amélioration des pratiques et crise de recrutement

Après avoir présenté le déroulé de notre intervention sociale, nous allons présenter la crise telle que nous l'avons vécue en nous appuyant sur les notes prises dans nos carnets de bord. Dans cette partie, nous souhaitons mettre au clair l'enjeu de ce travail : que faire dans le cas de figure où l'expérimentation réalisée avec la Méthode Dewey-Addams n'aboutit pas au résultat escompté.

1.1. Déroulé de la formation-action

Nous avons développé, sur la période de septembre 2020 à juin 2023 dans le cadre d'une formation-action, une méthode d'amélioration des pratiques³. Elle passe par la réalisation d'une série d'étapes aboutissant à la mise en place d'expérimentations. Au cours de l'hiver 2022, les responsables des centres de loisirs ont été confrontés à une crise de recrutement.

La première étape consiste à « poser le problème ». Dewey dit « On se trouve en présence d'une difficulté à résoudre » (Dewey, 1910/2004, p. 99). Nous avons demandé aux participant·es, désigné ci-après par l'expression le « collectif enfance » de la formation-action de nous décrire une situation qui les a affectés, qui a produit du trouble, qui a généré du doute ou de la perplexité ou qui leur pose problème. L'exercice a été ensuite répétée par les directeurices et coordinateurices du groupe avec leurs équipes. Puis, ces équipes ont demandé aux enfants de décrire des situations problèmes qu'ils rencontraient à l'aide de la méthode visuelle⁴. L'ensemble a produit 85 situations.

La deuxième étape consiste à « nommer le problème et à le définir ». Dewey dit : « on la localise, on la définit » (Dewey, 1910/2004, p. 99) en parlant de la difficulté rencontrée. Dans cette étape, nous avons demandé au collectif enfance de classer toutes les situations en catégories, puis de

2 Nous pouvons préciser ici que cette méthode est actuellement enseignée en Master à l'Université Sorbonne Paris Nord. Elle est appliquée dans des environnements divers allant de la direction de centres sociaux à celle de services enfance ou jeunesse ou d'associations d'intervention sociale.

3 Cette méthode est un *Work in Progress*. La formulation que nous donnons ici, qui en est la première, a été depuis elle-même améliorée.

4 Sur la méthode visuelle voir Levrard (2020, p. 80-92).

donner un nom à ces catégories et enfin de les mettre sous forme de questions commençant par « en quoi » ou « comment ». Treize thématiques ont été ainsi construites. Pour chaque thématique, il a été demandé d'« objectiver le problème », c'est-à-dire d'aller vérifier la solidité du problème rencontré. Par exemple, concernant la relation avec les familles, des entretiens informels ont été réalisés. Les thématiques ont ensuite été classées par ordre d'importance et trois ont été retenues. Nous appelons cette étape « instituer le problème ».

Dewey nomme l'étape suivante : « une solution s'offre » (Dewey, 1910/2004, p. 99). Lors de cette formation, nous avons dit qu'il s'agissait de ne pas s'engager immédiatement dans l'action. Les actrices de l'animation socioculturelle ont tendance à chercher immédiatement une solution aux problèmes qu'elles rencontrent.

L'étape suivante consiste à enrichir la réflexion et pour Dewey : « Grâce au raisonnement, on établit les bases de la suggestion » (Dewey, 1910/2004, p. 99). Dans la formation-action, nous avons fait deux choses. D'abord, nous avons mis en place des conférences avec des spécialistes des trois thématiques retenues. Nous nous sommes appuyés sur l'université de Caen pour les identifier. Ensuite, nous avons travaillé avec des experts de terrain pour déconstruire les situations. Si les situations sont des constructions sociales, hypothèse que nous défendons ici, alors il doit être possible d'analyser comment elles sont apparues.

Nous avons ensuite élaboré des expérimentations. Dewey dit : « En continuant à observer ou à expérimenter, on est amené à adopter ou à rejeter cette suggestion, c'est-à-dire à conclure pour ou contre » (Dewey, 1910/2004, p. 99). C'est précisément à ce stade de la formation-action que la crise des recrutements s'est produite. Nous étions en novembre 2022.

1.2. La crise de recrutement, un analyseur

Lors de la séance de novembre, plusieurs membres du collectif enfance nous annoncent qu'ils vont quitter leur poste. Les raisons sont multiples mais on sent une grande fragilité au sein du groupe bousculé par les difficultés de recrutement qu'il traverse. Nous, l'équipe qui encadrons la formation-action, sommes très inquiets. Certain·es participant·es nous font savoir qu'elles n'en peuvent plus, certains parlent même de quitter le champ de l'animation.

Revenons à la chronologie des événements. En septembre 2022, l'Injep fait un appel à projet (AAP) sur le thème de : « L'animation socioculturelle entre difficultés de recrutement et recherche de nouveaux publics ? » Ceci nous apparaît comme une piste intéressante pour prolonger la formation-action. Au moment de l'AAP, nous avons déjà quelques signes avant coureurs de difficultés à finaliser les équipes sur l'été 2022. Le travail de préparation de notre réponse est l'occasion d'affiner notre compréhension du phénomène. Nous sollicitons les directeurs des MJC pour leur proposer de travailler cette thématique. Les choses s'enchaînent ensuite selon le déroulé suivant⁵.

Synthèse

Fin septembre : Réponse à l'APP de l'Injep

⁵ Cette synthèse est réalisée à partir des carnets de bord remplis au fur et à mesure de la formation-action. Nous avons rempli dix carnets de 96 pages au format 11x17 cm.

24 octobre 2022 : coup de fil à un responsable de la CAF afin de vérifier son accord pour cofinancer le projet en réponse à l'APP de l'Injep

27 octobre 2022 : je dois le recontacter après la rencontre du 16 nov.

16 novembre 2022 : Rencontre avec l'ensemble des directeurs des MJC. Lors de cette rencontre avec des directeurs, je sors sans mandat clair : ils veulent que la formation-action débouche sur des améliorations financières et n'ont pas de temps à consacrer à la recherche

16 novembre 2022 : Comité de pilotage de la formation-action : ils rencontrent le comité de filière animation qui vient juste d'être mis en place le 13 janvier

17 novembre : crise des recrutements évoquées en séance, plusieurs personnes veulent quitter le métier

18 novembre : mail envoyé aux directeurs pour les prévenir ; des rencontres avec le député de la circonscription évoquées par un directeur ; un Bafa 3 aura lieu sur décembre, il est bien rempli cela rassure et ouvre la possibilité d'une réponse en terme de recrutement ; je prépare dans le train du retour vers Paris un texte

30 novembre : le texte amélioré est envoyé

Note carnet de bord : « la crise de recrutement met en lumière que la qualité ne peut être améliorée avec une structure basée sur un recrutement aléatoire d'animateurs volontaires en CEE (contrat d'engagement éducatif). Le changement sur le recrutement, les anims⁶ changent quasiment toutes les semaines, est comme une expérimentation grandeur nature : elle montre que la base CEE des centres de loisirs est un problème pour l'amélioration de la qualité des prestations (qui demandent de la continuité et de la formation technique sur certains sujets). » ; « il s'agit là d'une localisation du problème, il faudrait maintenant le définir c'est-à-dire vérifier ce qui se joue au niveau des jeunes animateurs et animatrices dans leur rapport au travail en CEE en centre de loisirs. »

30 novembre : un directeur répond en indiquant qu'il a mis en place un passage vers des recrutements de professionnel·les ce qui lui assure une base de permanent·e·s lui permettant de passer au travers de la crise mais la question des financements se pose car il s'agit d'un changement de logiciel et pas que du logiciel.

5 décembre : comité de pilotage de la formation-action : un rendez-vous des DIR⁷ est prévu avec les financeurs sur le Bafa début janvier ; la question est posée que nous fassions une proposition et d'aller voir la Caf pour un financement ; un échange dans le réseau des directeurs serait à réaliser sur ces deux points

6 décembre : Je pose clairement l'enjeu à savoir sommes-nous prêts à faire un changement de logiciel pour arriver à la qualité possible mise en lumière par les expérimentations ; la journée doit aider à mettre en lumière les freins et les leviers ; des prises de conscience se font : la création du collectif enfance correspond à la fin des fédé d'éduc pop, nouvel espace pour de la recherche pédagogique (ceci dit la recherche ici est d'une autre nature que celle entendue par les fédé...) ; il y a donc un enjeu à maintenir de l'animation volontaire et à la faire vivre, et en même temps, le tout CEE est discutable (petites rémunérations = petit niveau de prestation : équation à discuter) ; quelle est la fonction des centres de loisirs ? Quel rôle doivent jouer les centres de loisirs dans les MJC ? (on a une délégation de service mais on en fait quoi?).

8 décembre : texte sur à quels besoins répondent les centres de loisirs ?

→ texte à reprendre et à améliorer

6 Animateurs et animatrices.

7 Directeurs.

→ à ce stade, on se trouve face à plusieurs dynamiques :

- celle des directeurs et de comment on les amène à entrer dans la démarche Dewey pour se saisir du problème apparu à l'occasion de la crise de recrutement (passer de la localisation du problème à la définition du problème)
- celle d'un changement de logiciel et pas seulement du logiciel si on veut produire des accueils de qualité
- celle de la réflexion à propos de la place de l'animation volontaire et des CEE : construire les conditions d'un engagement des jeunes et de leur prise de responsabilité dans un dispositif qui rend cela possible (être accompagné par exemple)
- celle d'un passage vers des équipes permanentes et ce que cela suppose de réflexion sur les profils de poste, les fiches de poste, le temps de travail dont celui de la formation et celui de la recherche pédagogique, sur les carrières...
- celle plus large de la fonction des centres de loisirs dans les MJC et de leurs financements (lien avec le comité de filière, la Caf, les députés, la ville de Caen...)
- celle des besoins des familles en centre de loisirs (dont l'accueil d'enfants à besoins éducatifs particuliers)

9 décembre : on a fait un pas important en localisant le problème grâce ou au travers de la crise des recrutements, se pose donc la question de la place et des limites de l'animation volontaire ; pour avancer, il faudrait maintenant définir le problème : c'est un problème de quoi ? De définition du rôle du centre de loisirs ? De financements de la qualité ? De la fonction des MJC dans l'animation volontaire (accompagner des jeunes à prendre des responsabilités) ? Etc.

9 décembre bis : j'écris un texte pour répondre à la question « A quels besoins répondent les centres de loisirs ? » ; j'identifie plusieurs registres à travailler :

- le niveau des maisons avec la question de la place des centres de loisirs dans leur fonctionnement (question pas traitée) et celle de leur rôle vis-à-vis des jeunes et de l'animation volontaire

- le niveau territorial local pour poser la question avec les familles de leurs besoins à l'égard du centre de loisirs

- le niveau de la production d'enquête pour comprendre ce qui se joue : une sur le rapport des jeunes d'aujourd'hui à l'encadrement des centres de loisirs ; une sur la littérature sur les effets des centres de loisirs.

10 décembre : la crise des recrutements montre de façon aiguë un phénomène comme dans un laboratoire social, un changement dans une variable aiderait à montrer la présence d'un processus social : d'un côté une amélioration de la qualité de l'accueil a été réalisée par le collectif enfance, la crise des recrutements se produit, elle montre que les emplois en CEE d'animateurs et animatrices volontaires est un facteur limitant de tout projet d'amélioration. Cela révèle la fragilité du changement s'il n'est pas porté par une équipe formée, stable, en mesure de prendre en charge différentes dimensions du changement (changement des pratiques, changement de l'environnement).

5 janvier : point avec ma collègue, il nous faut avancer avec le groupe des DIR pour obtenir une demande de leur part. Il nous est apparu plus clairement qu'on devrait passer d'un changement de logiciel à un changement de logiciel. Comment arriver à avancer ? Je propose de reprendre contact avec le responsable de la Caf car je pense que la Caf doit être chef de fil dans la suite : elle peut mettre autour de la table différents interlocuteurs comme le département ou la ville où nous intervenons.

Que peut-on dire du déroulé de la séquence ? Il me semble assez clair que j'ai alors, du fait du travail de préparation de l'AAP de l'Injep, une sensibilité plus grande au problème qui se pose et donc à la formulation de ce qu'il pourrait être. Le groupe des directeurs reste en deçà et ne se saisit pas de l'occasion pour repenser son fonctionnement. Au final, il y a un décalage qui se produit entre moi et le groupe des directeurs.⁸

Ceci dit, je perçois deux phénomènes qui jouent un rôle dans cette situation et qui étaient jusqu'ici masqués par l'organisation même des centres de loisirs. Ces structures apparaissent comme des lieux périphériques où ne se jouerait pas grand-chose, une simple garderie. De ce fait, les enjeux qui traversent ces centres de loisirs et que nous avons travaillé, seraient peu pris en compte dans cette logique de garderie. Mettre le doigt sur ces thématiques, faire évoluer les fonctionnements pour les prendre en compte, fait apparaître en filigrane l'absence de réflexion sur le modèle d'organisation des centres de loisirs, c'est-à-dire sur un emploi centré sur les CEE pour des questions de moindre coût au moins pour partie (l'autre partie étant la défense de l'animation volontaire consistant à valoriser l'engagement des jeunes auprès des enfants). La perspective de changement *du* logiciel quant à elle est révélatrice d'une autre donnée : les familles ne sont pas intégrées dans l'amélioration des pratiques. Précisons ce point, pour les directeurs, les parents sont présents dans les conseils d'administration des MJC et donc leurs préoccupations sont nécessairement prises en compte. Pourtant, lors du colloque en juin 2023 de présentation des résultats de la formation-action, ils seront bien en peine pour trouver une association de parents avec laquelle ils travailleraient et pouvant intervenir lors de la table-ronde⁹.

2. La situation actuelle des centres de loisirs

Que sait-on à propos de cette crise des recrutements ? Nous allons réaliser ici une revue de littérature sur le sujet. Il se trouve que plusieurs rapports sont sortis ces derniers temps à propos de cette question dans la champ plus large des métiers du lien (Cese, 2022a, 2022b). Un comité de filières¹⁰ s'est réuni fin 2022 pour faire des préconisations sur ce point et sur d'autres qui lui sont rattachés. Nous regarderons aussi ce qui est dit à propos de l'intérêt des centres de loisirs.

2.1. Situation de l'emploi

La situation de l'emploi en animation socioculturelle (ASC) se dégrade mais sommes-nous devant un phénomène plutôt conjoncturel ou plutôt structurel ? Commençons par faire un point sur la situation du champ. Puis, nous prendrons en compte un point de vue plus large concernant les métiers en général et ceux du social en particulier pour saisir la singularité de l'activité du champ de l'ASC. À quelles pistes de solutions cela nous amène-t-il ? Il semble que la question du sens des activités d'ASC soit un des enjeux mais pas seulement.

8 Avec du recul (mai 2024), je me rends compte que je cherche à donner une explication aux phénomènes au lieu d'accompagner le groupe à construire sa compréhension de ce qui se passe.

9 Là aussi, je suis dans le prés à penser. L'enjeu de la place des familles ne devrait pas être amené par moi mais découvert par le groupe des directeurs.

10 Le Comité de filière animation fait suite au plan d'action « Pour un renouveau de l'animation en accueils collectifs de mineurs » (22 février 2022). Il a été installé le 20 octobre 2022.

2.1.1. La situation de l'emploi en animation socioculturelle

Le champ de l'animation socioculturelle est actuellement en tension amenant les acteurs du secteur à s'intéresser à cette question (Hexopee-FONJEP, 2021). Ainsi, 5.798 postes ne sont pas pourvus au moment de l'étude (base de 1100 répondants) (Hexopee-FONJEP, 2021, p.21). Parmi les causes identifiées aux difficultés de recrutement on trouve (Hexopee-FONJEP, 2021, p. 18) :

- une difficulté d'accessibilité des formations: 11%
- l'engagement demandé en lien avec le sens/l'objet de nos structures : 13%
- les horaires des postes proposés : 14%
- les perspectives d'évolution trop réduites : 14%
- le manque de formation des candidats : 15%
- les temps partiels : 15%
- la rémunération : 18%

Les réponses données dessinent un champ d'activité d'abord peu rémunéré à cause des temps partiels. Un directeur de MJC nous dit que les animateurices qui font les heures du midi sont les "galériens de l'animation"¹¹. Ils doivent jongler souvent entre plusieurs employeurs pour obtenir suffisamment d'heures sans pour autant atteindre le Smic¹². L'absence de perspectives et d'accès à des formations, avec un engagement demandé important, en lien avec des conditions de travail difficiles, (horaires et temps partiel) crée un cadre de travail peu attrayant.

Pourtant, le rôle des associations dans l'économie sociale et solidaire, telle que celles qui portent les MJC, est important surtout depuis la crise du Covid mais aussi en lien avec la crise climatique. L'OIT dit ainsi, en vue d'« (...) une reprise centrée sur l'humain qui soit inclusive, durable et résiliente pour sortir de la crise du COVID-19 (2021), reconnaît que l'économie sociale et solidaire contribue à une reprise largement partagée et riche en emplois qui assure des possibilités de travail décent pour tous. » (OIT, 2022, p. 7).

2.1.2. Les métiers en tension

La situation de l'animation socioculturelle s'inscrit dans une dynamique plus large dans laquelle différents métiers sont en tension suite à la crise du Covid. Objectiver cette réalité nous permettra de mieux comprendre à quoi nous devons faire référence lorsque nous parlons de pénurie d'employé·e·s. Les conditions de travail apparaissent comme un facteur important :

En France, les métiers qui connaissent actuellement des tensions accrues (chauffeurs routiers, ouvriers non-qualifiés de l'industrie, serveurs, aides à domicile, travailleurs sociaux, femmes et hommes), ont pour point commun de présenter des conditions de travail difficiles avec des horaires atypiques ainsi qu'une faible reconnaissance et une insuffisante valorisation des compétences notamment du point de vue salarial. (CESE, 2022a, p. 4).

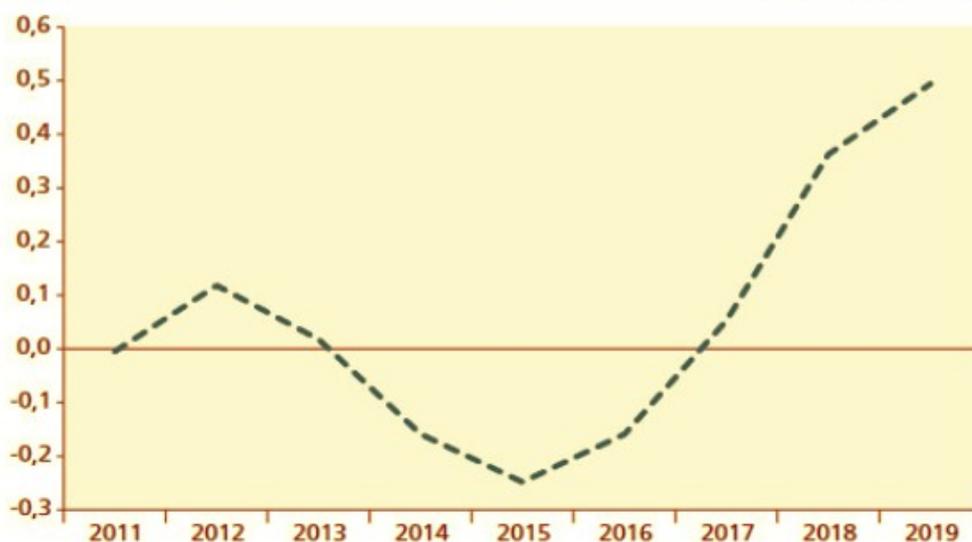
11 Carnet de bord.

12 Salaire minimum de croissance.

Un changement de paradigme est en cours : « Le sens donné au travail, son utilité sociale, le degré d'autonomie qui lui est associé, constituent désormais des facteurs plus importants dans la réponse aux offres d'emploi. » (CESE, 2022a, p. 5). De « nouvelles aspirations quant aux conditions de travail » se font jour.

Ceci prend place dans un contexte de tension sur le marché du travail (cf. graphique ci-dessous). Les nouvelles aspirations rencontrent donc une réalité où les employeurs sont confrontés à une pénurie de main d'œuvre amenant à des débits de prise en compte de ces aspirations ou du moins à l'émergence d'études sur le sujet comme l'appel à projet de l'Injep portant sur la crise des recrutements¹³.

Graphique 1 : évolution des tensions sur le marché du travail depuis 2011



Lecture : entre 2015 et 2019, l'indicateur synthétique de tension sur le marché du travail est passé de -0,25 à +0,5 (cf. encadré 1 et note méthodologique sur les indicateurs de tension).
Champ : France (hors Mayotte).

Source : Pôle emploi - DARES, métiers en tension.

Graphique 1 : CESE, 2022, p. 6

Les difficultés de recrutement peuvent avoir différentes raisons comme l'absence de personnes qualifiées, les conditions d'emploi peu attractives, ou encore, les faibles salaires qui empêchent les personnes de se loger. Mais, il y a aussi les abandons de poste et certaines dimensions qui entrent en compte (par exemple dans la restauration, CESE, 2022a, p. 11). « Pour certaines professions, deux des facteurs de perte d'attractivité (insuffisance de reconnaissance matérielle ; conditions de travail contraignantes) se cumulent. C'est, par exemple, le cas aujourd'hui des (...) animateurs et animatrices enfance/jeunesse... » (CESE, 2022a, p. 15). Dans le même ordre d'idée, les conditions d'emplois peuvent peut-être avoir joué un rôle comme dans le secteur de l'hôtellerie-restauration où : « La crise sanitaire semble avoir révélé une certaine fragilité du modèle économique et social basé sur des emplois à temps partiel, avec des horaires souvent atypiques et de faibles

¹³ « L'animation socioculturelle, entre difficultés de recrutement et recherche de nouveaux publics ? », Injep 2022.

qualifications pour certains d'entre eux. »¹⁴ (CESE, 2022a, p. 19). Soit le modèle économique qui est présent dans une partie du champ¹⁵ des centres de loisirs. La dimension saisonnière de l'activité est un autre facteur à prendre en compte :

Des secteurs professionnels qui, avant la crise sanitaire, connaissaient un *turn over* important mais bon an mal an, réussissaient à s'attacher une main-d'œuvre récurrente employée en CDD et/ou à temps partiel, n'y parviennent plus aujourd'hui. L'évaporation de cette réserve de main-d'œuvre a été précédemment évoquée (...) Ainsi, quelques milliers d'animatrices/animateurs culturels et sportifs manquent à l'appel (...). (Cese, 2022a, p. 35).

Les difficultés de recrutement ont été particulièrement importantes au cours de la dernière année à l'échelle des neuf MJC de la formation-action. La question est revenue quasiment à chaque regroupement. Le rapport du CESE de juillet 2022 sur les métiers de la cohésion sociale permet d'entrer plus finement dans l'analyse en lien avec l'ensemble des métiers de cette famille d'activité (CESE, 2022b) (voir § ci-dessous).

Il existe une spécificité pour le champ de l'ASC en ce qu'il embauche de nombreux jeunes. Qu'en est-il de l'engagement des jeunes et de son impact sur le recrutement ? Le Bafa est le sésame de l'entrée dans les fonctions d'animatrices de centre de loisirs. Quelle est sa situation actuelle ?

La question de l'emploi des jeunes en ASC est importante dans la mesure où les jeunes sont nombreux à occuper des postes via le Bafa et souvent en cours d'études. Mais, il faut prendre en compte aussi l'évolution de l'approche du travail chez les jeunes d'aujourd'hui. Une étude du Céreq dit ainsi qu'en 2015, lorsqu'on les interroge sur leur perception de leur emploi : « tous rendent compte de la place déterminante de la qualité du travail dans les souhaits professionnels qu'ils formulent ». (Fournier, Lambert et Marion-Vernoux, 2020). Ceci est confirmé par l'Injep qui signale que 51% des jeunes accordent de l'importance à l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle (INJEP, 2019). Dans la même enquête, on apprend que les jeunes souhaitent moins être utiles à la société. Ce point sera à analyser dans la mesure où la question de l'utilité est un facteur important des métiers du social. Existe-t-il des différences de génération sur ce point précis ? Si on prend l'exemple de la rémunération, ceux et celles qui s'estiment mal payés accordent à ce point plus d'importance. Le rapport au travail semble relié aux conditions d'emploi des personnes interrogées.

Ces changements correspondent à une évolution plus globale de l'engagement. Dans la mesure où les activités d'animation socioculturelle sont inscrites dans des associations, cette question est à prendre en compte. Pour Jacques Ion : « L'individu contemporain, soumis à une mobilité tant professionnelle que géographique accrue, se trouve ainsi de moins en moins défini par ses statuts et ses appartenances (professionnelle, géographique, familiale, etc.) et se voit donc contraint d'engager sans cesse un processus de définition de sa propre identité. » (Cathelineau, Ion, 2017). Les individus en viennent donc à mettre plus en avant qui ils sont et à moins accepter l'organisation du monde dans lequel ils sont baignés. Cela touche évidemment les jeunes mais aussi les femmes,

14 Nous soulignons.

15 Nous y reviendrons plus loin, la situation selon les types d'employeur peut varier. Ainsi parmi les étudiant·e·s du Master PSTSD, certains emploient les animatrices sur des statuts de professionnel·les sur la base de temps de travail de 35 h comprenant des temps de préparation et d'autres de formation.

nous dit Ion, qui modifient leur rapport à l'engagement en investissant d'autres rôles que ceux de mère et d'épouse.

Ces changements ont été documentés pour les jeunes depuis 30 ans (Roudet, 2014). Roudet identifie une « recomposition du lien politique et des formes d'engagement, qui indiquerait moins un recul de la participation juvénile qu'un renouveau des formes et du sens de cette implication dans le contexte de régimes démocratiques marqués par la défiance » (Roudet, 2014, cité par Pleyers, Capitaine, 2016, p. 50). On évoluerait vers un alteractivisme des jeunes qui placent « la relation à soi, l'expérience vécue et la cohérence entre les pratiques et les valeurs du mouvement au cœur de la conception de l'engagement et du changement social. » (Pleyers, Capitaine, 2016, p.52). Dans cette approche : « La démocratie y est conçue comme une revendication adressée aux dirigeants politiques mais aussi et surtout une exigence personnelle, une valeur qui doit s'incarner dans ses pratiques et dans sa manière de se relier aux autres. » (Pleyers, Capitaine, 2016, p. 52). L'engagement des jeunes se traduit par une nouvelle articulation des temps et des lieux.

C'est dans l'articulation et la fertilisation réciproque entre la vie quotidienne et le politique, entre le monde d'Internet et celui des places publiques, entre les réseaux sociaux et la convivialité des espaces militants qu'émergent des subjectivités politiques, de nouvelles formes de citoyenneté et les acteurs des mouvements sociaux d'aujourd'hui. (Pleyers, Capitaine, 2016, p. 53).

En quelque sorte, ils s'engagent dans de nouveaux comportements qui préfigurent les nouveaux rapports sociaux qu'ils veulent vivre et qu'ils mettent en œuvre ici et maintenant. La question du changement de la société et des moyens d'y parvenir semblent être des enjeux cruciaux pour ces alteractivistes. Peuvent-ils investir les associations d'animation socioculturelle pour y parvenir ?

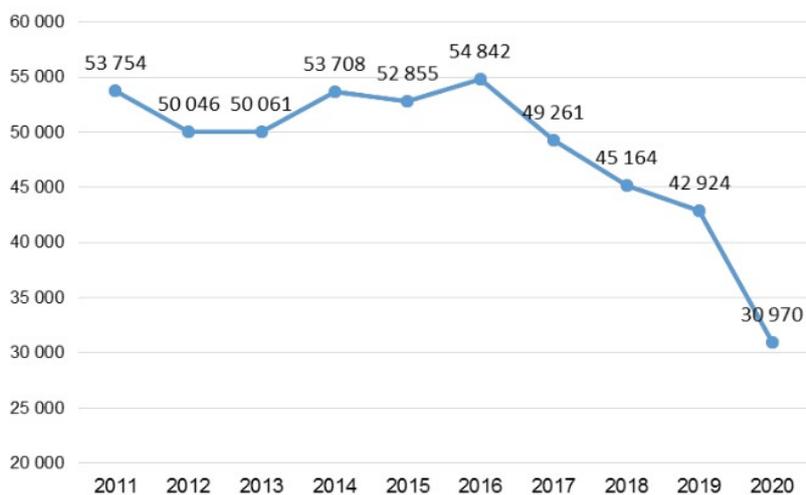
Le rapport d'inspection sur le Bafa et le Bafd (IGÉSR, 2021b) pointe deux grandes raisons aux difficultés de recrutement : « *L'absence d'un ancrage affirmé des BAFA et BAFD dans une filière de professionnalisation au sein des métiers de l'animation est une des raisons relevées de leur perte d'attractivité. Dans la même logique de positionnement, les BAFA et BAFD souffrent d'un manque d'identification dans les dispositifs de l'engagement* alors que la très grande majorité des mouvements d'éducation populaire les identifie à ce titre. » (IGÉSR, 2021b, p. 1). Par ailleurs : « Les besoins d'évolution les plus clairement identifiés sont une *meilleure mise en adéquation des rythmes et durées de formation* avec ceux de la vie, scolaire ou universitaire, des jeunes et une *meilleure coordination des parcours*¹⁶. » (IGÉSR, 2021b, p. 1).

Le Bafa est un diplôme qui joue un rôle important dans l'histoire des centres de loisirs puisqu'il est requis pour encadrer les enfants dès le début des années 1970 au moment où l'appellation « centre de loisirs » vient remplacer celles de « garderies » et « patronage ». En quelque sorte, il signe une nouvelle exigence (Lebon, 2007, p. 87). Il est obtenu par une population majoritairement issue des classes moyennes et supérieures et par 10% des classes populaires (Lebon, 2007, p. 94).

16 Souligné par les auteurs.

Il est noté une baisse continue des Bafa¹⁷ délivrés depuis 2011¹⁸ (Ovlej, 2022) ce qui entraîne des difficultés de recrutement mises en lumière par Hélixopée (2022) et l'Andev (IGESR, 2021b, p. 6) qui signalent une augmentation de la demande d'accueil de loisirs après le confinement du Covid. Le rapport d'inspection met en avant la concurrence entre le Service civique¹⁹ et le Bafa en termes de formes d'engagement possibles dans la société. Il signale des abandons dues à plusieurs causes : « 84 % des répondants assignent à une rémunération trop faible les causes de cet abandon, 43 % mettent en cause des horaires de travail trop intenses. »²⁰ Ce qui rejoint ce que nous avons dit précédemment, la faible rémunération et les horaires de travail ne sont pas nouveaux, ce qui change semble être la façon de les considérer laissant penser que nous avons affaire à une transformation de la vision des centres de loisirs par la jeunesse actuelle. Le rapport pointe d'ailleurs le fait que les jeunes s'engagent mais sur de nouveaux thèmes comme la santé et l'environnement (IGESR, 2021b, p. 10).

Nombre de Bafa délivrés au cours des années 2011 à 2020



A noter

La baisse enregistrée à partir de 2017 s'inscrit dans le contexte d'assouplissement de la réforme des rythmes éducatifs. En effet, depuis cette rentrée, les communes qui le souhaitent ont la possibilité de bénéficier d'une dérogation (retour à la semaine des 4 jours). La mise en œuvre de cette réforme à la rentrée 2013 avait provoqué des hausses du nombre de places proposées en accueils sans hébergements et du nombre de personnes à former.

Source : MENJS-DJEPVA, base de données Bafa-BAFD ; traitement INJEP-MEDES; situation au 31 mai 2021.
 Champ : France métropolitaine + DROM + COM

Graphique 2 : Bulletin n°59, OVLEJ, 2022

On peut s'interroger sur le type d'expérience préalable dans l'animation des candidats au Bafa, est-ce plutôt en colos ou en clsh ? Car le champ des colos vit un effritement des séjours qui pourrait être une cause de la baisse de Bafa. Ce point est à vérifier. Dans cette logique, la question sous-jacente est celle de l'accompagnement des jeunes ayant l'expérience des colos ou des centres de loisirs vers le Bafa. Comment l'engagement est-il construit ? Selon quel parcours ? La Maison de Courcelles²¹

17 <https://injep.fr/donnee/bafa-bafd-2011-2020/>

18 Sauf sur une période : "La mission signale toutefois que la période 2014-2016 a connu une certaine augmentation liée à la mise en place de la réforme des rythmes éducatifs, qui a permis une augmentation sensible du nombre de stagiaires Bafa, avant de revenir à la situation antérieure et continuer à décroître." (IGESR, 2021b, p. 7)

19 « Le Service Civique est un engagement au service de l'intérêt général, qui permet aux jeunes volontaires de réaliser une mission en faveur de la cohésion nationale et de la solidarité. » <https://www.service-civique.gouv.fr/comprendre-le-service-civique/valeurs-et-fondamentaux>

20 Étude Hélixopée, 2021.

21 La Maison de Courcelles est une association qui propose des colonies de vacances : <https://www.maisondcourcelles.fr>

arrive ainsi à mobiliser de nombreux jeunes à participer à la vie de sa colo tout comme à consacrer des week-ends à aménager les locaux (Bataille, 2015). L'enjeu porte peut-être sur l'articulation de cette dimension avec celle du métier d'animateur. Comment ces deux formes d'engagement sont-elles pensées dans leur complémentarité ? En quoi les questions de coût jouent-elles un rôle dans le choix d'animatrices Bafa au détriment de professionnel·le·s ? (IGESR, 2021b, p. 13). « Aujourd'hui, le BAFA et le BAFD sont considérés davantage comme finalité permettant de répondre à des exigences réglementaires que comme des entrées dans une logique de formation tout au long de la vie pour renforcer la professionnalisation et l'employabilité de leurs titulaires au sein de la filière animation. » (IGESR, 2021b, p. 14). On pourrait donc imaginer une autre logique de taux d'encadrement qui prendrait en compte les deux objectifs : permettre à des jeunes de s'engager et de l'autre celui d'une montée en puissance des qualifications, en posant que le taux d'encadrement soit d'un·e professionnel·le pour tant d'enfants accueillis sur la structure, par exemple. En restant dans une logique du Bafa réglementairement exigé, nous sommes face à un *turnover* des personnes qui entraîne inéluctablement un niveau faible de la qualité de l'intervention. Pour atteindre une amélioration des pratiques, il est nécessaire d'accumuler de l'expérience et des compétences au cours du temps que seule une logique de professionnalisation avec des temps de formations dédiés pourrait permettre.

Les problématiques sociétales qui touchent la réalité des centres de loisirs sont relativement peu étudiées et sont pourtant centrales dans le contexte contemporain. Leur prise en compte interroge le Bafa comme principale solution pour encadrer les enfants. Il est important d'évoquer l'accueil des enfants à besoins éducatifs particuliers. Il y a nécessité d'avoir des professionnel·les bien formé·es pour ce public afin qu'il trouve sa place dans la perspective d'une société inclusive. Les animatrices Bafa pourront jouer alors un rôle à la hauteur de leur qualification mais il y a besoin d'autres niveaux d'intervention. Il en est de même pour les rapports garçons/filles (Maruéjols, 2011, 2012 ; Chapuis, 2020 ; Raibaud, 2016) ou sur la mise en œuvre de la Convention internationale des droits de l'enfant (Cide) (Jésu, 2013, 2006).

2.2. L'intérêt des centres de loisirs

Les travaux menés par l'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes (OVLEJ) montrent une perception positive des activités organisées de loisirs et de vacances. Cependant, en ce qui concerne les vacances, leurs avis font part d'une perception différente de celle des organisateurs, en ceci que, pour les familles, les vacances doivent permettre aux enfants de pouvoir vivre à leur rythme, or des séjours « laissent peu de place à la liberté et aux besoins individuels » (OVLEJ, 2005, p. 6). Les colonies de vacances sont des lieux d'apprentissage et de découverte : « Les parents identifient les colonies de vacances à un terrain de jeux et de découverte de lieux, d'activités, d'enfants de milieux sociaux divers. » (OVLEJ, 2005, p. 4). Ce petit rappel à propos des colonies de vacances permet de se rendre compte que les parents ont des attentes à l'égard des temps de vacances de leurs enfants. Pour autant, ils n'ont souvent que peu d'éléments tangibles pour savoir ce que cela fait à leurs enfants, hormis ce qu'en dit leur enfant et la façon dont ils perçoivent sa transformation suite à un séjour. Il existe pourtant une littérature en anglais à propos des activités organisées, c'est-à-dire de type centre de loisirs, mais peu de travaux en français (Kindelberger, 2004a, 2004b).

La littérature anglophone est abondante et les contenus sont riches. Les loisirs apparaissent comme des vecteurs de bien-être (Hertting, Kostenius, 2012) et de réussite scolaire (Badura, Sigmund, Madarasova Geckova, Sigmundova, Sirucek, van Dijk, J. P., & Reijneveld, 2016 ; Denault, Poulin, 2008 ; Poulin, McGovern-Murphy, Chan, Capuano, 2012). Ils agissent sur la maturité psychosociale (Fletcher, Nickerson, Wright, 2003) mais aussi aident à prendre place dans la société, situation valable aussi pour les enfants en situation de handicap (Law, King, King, Kertoy, Hurley, Rosenbaum, Young, Hanna, 2006). Il existe des effets aussi à propos d'une délinquance moindre quand on participe à des activités de loisirs (Badura, Sigmundova, Sigmund, Madarasova Geckova, van Dijk, Reijneveld, 2017). Par contre, les enfants des familles à bas revenus et les enfants des familles monoparentales ont tendance à moins participer aux activités de loisirs (Badura, Hamrik, Dierckens, Gobiņa, Malinowska-Cieślik, Furstova, Pickett, et al., 2021). *A contrario* des conceptions françaises de la continuité éducative (IGESR, 2021), ici, il n'est pas question de liens structurels entre les loisirs et l'école : les loisirs produisent par la nature de leurs activités des effets sur la scolarité sans chercher à mettre les loisirs sous la responsabilité de l'école. Ces articles n'abordent pas les activités de loisirs sous le paradigme de la « garderie » mais montrent au contraire l'intérêt de développer ces activités dans une perspective plus large : le bien-être de l'enfant, le développement de compétences psycho-sociales (*soft skills*), la réussite scolaire, soit un autre paradigme.

Maintenant si on s'intéresse à la question des besoins auxquels les centres de loisirs répondent, une première étude de l'OVLEJ de 2016 (OVLEJ, 2016, p. 4) permet de voir apparaître un certain nombre de raisons pour envoyer un enfant en centre de loisirs.

Pour quelles raisons avez-vous inscrit votre enfant au centre de loisirs ?	Très bonne raison	Bonne raison	Total des deux
1. Pour qu'il/elle s'amuse	68	22	89
2. Vous aviez besoin d'une solution de garde	61	14	75
3. Le centre lui permettait de découvrir des activités diversifiées	52	33	85
4. Pour qu'il/elle apprenne à vivre avec d'autres enfants	43	30	73
5. Pour qu'il/elle ne reste pas à la maison sans rien faire	41	31	72
6. Pour qu'il/elle apprenne de nouvelles choses, acquiert de nouvelles compétences	38	33	71

7. Le centre proposait des activités que vous ne pouviez pas lui proposer	35	34	69
8. Pour qu'il/elle se fasse de nouveaux amis	31	29	60
9. Pour qu'il/elle retrouve ses amis en dehors de l'école	29	26	55
10. Pour qu'il/elle apprenne à se débrouiller sans vous	28	35	63
11. Pour les sorties à la journée (visite...)	24	36	60

Tableau 1 : En pourcentage, « Pour quelles raisons avez-vous inscrit votre enfant au centre de loisirs ? », n'ont été retenues que les réponses cumulées de plus de 50 % (Ovlej, 2016, p. 4).

La première réponse est centrée sur les besoins de l'enfant comme aussi la réponse 8 (Pour qu'il/elle se fasse de nouveaux amis) ou la 9 (Pour qu'il retrouve ses amis en dehors de l'école). La deuxième sur un besoin impondérable : le besoin de garde des enfants qu'on pourrait qualifier de réponse à un besoin parental comme la 5 (Pour qu'il/elle ne reste pas à la maison sans rien faire) ou la 7 (Le centre proposait des activités que vous ne pouviez pas lui proposer). Mais d'autres répondent à un besoin éducatif, c'est-à-dire à quelque chose qu'apporte la participation au centre de loisirs et c'est cette catégorie qui est la principale avec cinq réponses sur 11 : la 3, le centre lui permettrait de découvrir des activités diversifiées ; la 4, pour qu'il/elle apprenne à vivre avec d'autres enfants ; la 6, pour qu'il/elle apprenne de nouvelles choses, acquiert de nouvelles compétences ; la 10, pour qu'il/elle apprenne à se débrouiller sans vous ; ou encore la 11, pour les sorties à la journée (visite...).

L'étude de la Caf sur le même sujet fait ressortir comme raison principale la « solution de garde » (78% des parents ayant inscrit leur enfant en centre de loisirs). Ensuite, c'est l'apport du centre de loisirs qui est mis en avant (pour l'éveiller et l'épanouir 66 % ; pour le socialiser, lui apprendre la vie en collectivité 64 % ; pour qu'il côtoie des enfants de milieux sociaux ou culturels différents 58 % ; pour le rendre plus autonome 53 %) (Crépin, Cérux, 2021, p. 4).

Tableau 2 – Raisons d'inscription de l'enfant en centre de loisirs ou à une activité encadrée (en %)

« Avez-vous inscrit votre enfant...»	Familles ayant inscrit leur enfant en centre de loisirs	Familles ayant inscrit leur enfant à une activité encadrée
Parce que c'est une solution de garde pour vous	78	5
Pour qu'il ne reste pas à la maison sans rien faire	46	61
Pour le socialiser, lui apprendre la vie en communauté	64	63
Pour qu'il côtoie des enfants de milieux sociaux ou culturels différents	58	53
Pour le rendre plus autonome, qu'il apprenne à se débrouiller sans vous	53	55
Pour l'éveiller et l'épanouir	66	92

Source : Cnaf - Tmo Régions, enquête baromètre péri et extrascolaires 2019.

Base : Familles dont l'enfant fréquente le centre de loisirs ou pratique chaque semaine une ou plusieurs activités encadrées dans un club, une association.

Lecture : 78 % des parents dont l'enfant est inscrit dans un centre de loisirs indiquent qu'il s'agit d'une solution de garde ; c'est le cas de 5 % des parents dont l'enfant pratique une activité encadrée.

Concernant le vivre ensemble, Luc Greffier, président de l'OVLEJ remarque : « (...) cette notion est complexe. Bien qu'elle puisse être interprétée de façon singulière par chacun, les entretiens conduits auprès des parents montrent qu'elle reste au cœur de leurs attendus éducatifs lorsqu'ils inscrivent leur enfant ou adolescent en Accueil Collectif de Mineur. Perçus comme des structures d'expérimentations sociales complémentaires de l'école ou de la famille, ces ACM²² sont souvent considérés comme des lieux où les enfants et adolescents peuvent développer des compétences relationnelles en se frottant à une vie sociale ordinaire. » (OVLEJ, 2018, p. 1).

L'étude de l'OVLEJ sur ce sujet (2018) indique que « (...) c'est la notion de sociabilité qui est perçue par les parents, dans le sens d'être capable de s'ouvrir aux autres et de créer des liens. (...) Pour eux, la rencontre d'autres personnes va donc permettre à l'enfant, l'adolescent, d'une part de développer des capacités en lien avec la sociabilité, d'autre part lui permettre d'expérimenter par lui-même la notion de différence. (...) Si vivre-ensemble peut se percevoir dans le fait d'aller vers les autres, il s'agit également, pour certains parents, de prendre en compte l'autre ou les autres et d'agir ensemble. (...) Ainsi, la fréquentation des accueils de loisirs et des séjours collectifs permet aux enfants de développer leur autonomie, tout particulièrement dans les tâches de la vie quotidienne, mais également dans leur construction identitaire. » (OVLEJ, 2018). Au travers de ces extraits, on perçoit combien les espaces de loisirs sont intéressants pour développer les compétences en lien avec le « vivre ensemble ».

La Caf a fait de son côté des études pour mieux comprendre les attentes et les usages des centres de loisirs qui sont riches d'informations. Commençons par dresser un portrait de la pratique des activités périscolaires (Crépin, 2021, p. 3).

22 Accueils collectifs de mineurs.

Tableau 1 – Participation de l'enfant aux temps et activités péri et extrascolaires

	Tous les jours ou presque	De temps en temps	Rarement	Jamais	Total
L'enfant se rend, avant la classe, à l'accueil périscolaire du matin	17	9	8	66	100
L'enfant déjeune au restaurant scolaire le midi	67	10	3	20	100
L'enfant se rend, après la classe, à l'accueil périscolaire du soir	25	15	10	50	100
	Régulièrement	De temps en temps	Rarement	Jamais	Total
L'enfant se rend au centre de loisirs le soir après l'école	6	3	3	88	100
L'enfant se rend au centre de loisirs le mercredi matin	10	4	4	82	100
L'enfant se rend au centre de loisirs le mercredi après-midi	12	5	4	79	100
L'enfant se rend au centre de loisirs lors des petites vacances	14	13	7	66	100
L'enfant se rend au centre de loisirs lors des grandes vacances	15	13	7	65	100
	Oui, 3 fois / semaine et +	Oui, 2 fois / semaine	Oui, 1 fois / semaine	Non	Total
L'enfant pratique chaque semaine une activité encadrée dans un club	8	19	32	41	100

Source : Cnaf – TMO Régions, enquête baromètre péri et extrascolaire 2019.

Base : Familles allocataires au 31 avril 2019, ayant au moins un enfant âgé de 3 à 10 ans.

Lecture : 17 % des parents déclarent que leur enfant se rend tous les jours ou presque à l'accueil périscolaire du matin avant la classe.

Le centre de loisirs concerne entre 18²³ % (mercredi matin) et 35 % (grandes vacances) des enfants qui fréquentent l'école. À cela, il faut ajouter les enfants qui fréquentent une activité encadrée soit 59 % des enfants fréquentant l'école. C'est la cantine qui concerne le plus d'enfants (80 %) suivie par le périscolaire du soir (50 %) et du matin (44%).

3. Les pistes de travail à ouvrir

Que peut-on déduire de ces informations ? Pour mieux comprendre à quoi nous avons affaire, nous allons faire un pas de côté en passant par le secteur de la petite enfance qui a été confronté à l'amélioration des pratiques et est passé par une professionnalisation du personnel. Nous en tirerons différentes pistes de travail pour le champ des centres de loisirs. Nous ouvrirons ensuite une hypothèse de travail en introduisant dans le débat un acteur, les familles, et en proposant une méthode : la discussion publique des besoins.

3.1. Un détour par la petite enfance

Nous nous appuyerons ici sur le rapport de l'IGAS et qui fait suite au décès d'un enfant en crèche pendant l'été 2022. Mais commençons par rappeler un fait. Lors de la première guerre mondiale, les patrons des usines de munition vont mettre des moyens sur la table pour créer des crèches.

En prévision de la loi française obligeant les fabricants à fournir des crèches pour les jeunes enfants de leurs employées, un groupe de fabricants de munitions de Levallois-Perret et de Neuilly avait coopéré à la construction et à l'équipement d'une crèche modèle et le baptême de cette nouvelle institution était un événement d'importance sociale et nationale. (Lovejoy, 1919, p. 128)

23 Nous additionnons les « régulièrement » ; « de temps en temps » et les « rarement »

La conjonction d'un problème de natalité, qui inquiète l'État français d'un côté et de l'autre, le besoin impérieux de permettre aux femmes de travailler dans les usines de munitions, jusqu'à 10 à 11h par jour, amène à la recherche d'une solution. Les crèches apparaissent alors comme nécessaire et certaines sont installées dans les usines pour permettre l'allaitement des nourrissons. On perçoit ici que les ingrédients ne sont pas les mêmes que dans les centres de loisirs. Ces éléments amènent les pouvoirs publics à trouver des réponses concrètes.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Le rapport de l'Igas est centré sur la question des maltraitances, cependant il donne à voir de nombreux éléments du fonctionnement du secteur de la petite enfance.

[10] La politique d'accueil du jeune enfant a été largement pensée comme un service aux familles, destiné à renforcer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. De ce fait, la logique quantitative d'accroissement de l'offre a devancé les objectifs qualitatifs d'une réponse adaptée aux besoins de l'enfant, la qualité ne faisant l'objet d'aucun pilotage réel au niveau national.

[11] La réponse aux besoins de l'enfant, considéré comme une personne et non comme un objet de soin, doit donc être replacée comme un objectif prioritaire de la politique publique de la petite enfance. Cet objectif suppose notamment de prendre la pleine mesure des acquis des dernières décennies de recherche, qui ont considérablement élargi la compréhension des besoins des jeunes enfants, et de renforcer à tous les niveaux le lien entre la recherche et le secteur de la petite enfance.

[12] Dans l'état actuel du secteur, l'accroissement quantitatif de l'offre est un objectif – pour légitime qu'il soit au regard des besoins des familles – conditionné à une consolidation et une montée en qualité significative de l'existant. A défaut d'une telle amélioration de la qualité de l'accueil des enfants et de l'attractivité des métiers, la pénurie actuelle de professionnels s'accroîtra, rendant inopérante toute création de places nouvelles. L'engagement budgétaire entre investissement dans de nouvelles places et soutien qualitatif aux établissements doit être pensé en conséquence. (Igas, 2023, p. 4)

Le choix d'un haut niveau de qualification pour encadrer l'accueil du jeune enfant n'est pas suffisant en soi. Il est corrélé à la réalité de l'emploi des éducatrices de jeunes enfants (EJE) dont la qualité s'est dégradée en particulier après la décision – face à une forte difficulté de recrutement –, de ne plus exiger le même niveau de qualification pour encadrer les enfants. Cette directive²⁴ a rendu les choses encore plus complexes en renvoyant une mauvaise image du métier : « il n'est pas utile d'être diplômé ».

Le travail de l'inspection met au jour un problème qui n'était pas tout à fait apparent : en essayant de répondre pour le mieux au plus de demandes possibles, l'accent a été porté sur le volume d'enfants accueillis et non sur la qualité de cet accueil. Or, « En dépit d'avancées déterminantes dans la connaissance scientifique des besoins du jeune enfant, la qualité d'accueil est restée un aspect secondaire de la politique d'accueil du jeune enfant » (Igas, 2023, p. 15) Les chercheur·es rencontrés à l'occasion ont expliqué que l'on savait maintenant que la qualité de l'accueil est déterminante sur le développement de l'enfant, pouvant même le compromettre de façon irréversible (Igas, 2023, p. 16). Et dans ce cadre, un élément m'a marqué, il est fait le constat que

24 [JORF n°0179 du 4 août 2022](#)

les jeunes enfants sont parfois accueillis jusqu'à 40 heures par semaine et sans aucune vacances. Or, la sur-stimulation peut être très préjudiciable au développement de l'enfant.

Du côté des professionnelles, le secteur étant majoritairement féminin, les conditions de travail sont signalées comme jouant un rôle sur l'abandon du métier. Le niveau sonore des salles d'accueil et d'activité, l'absence souvent d'espace spécifique pour que les adultes puissent manger ensemble, un mobilier non adapté, le manque de temps d'analyse des pratiques et de formation corrélé à la pénurie de personnel qui tend à augmenter les heures supplémentaires, l'arrivée de grands groupes qui cherchent à faire du profit, créent un environnement délétère, propice aux maltraitements.

En application des dispositions du chapitre IX du [code de l'action sociale et des familles] (CASF) («Maltraitance»), *«la maltraitance au sens du présent code vise toute personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement. Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non. Leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle. Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations²⁵. »* (Igas, 2023, p. 29)

La question pourrait être posée au secteur des centres de loisirs. Est-ce qu'un fonctionnement construit sur un personnel peu formé avec des contraintes souvent peu réfléchies, comme le fait d'imposer des programmes d'activités ou la séparation par âge, n'ayant quasiment pas de formation ni d'analyse des pratiques, pourrait être exempt de toute possibilité de maltraitance ? Évidemment, non. Comment alors s'y prendre pour faire évoluer les choses ? Qui pourrait jouer un rôle dans la construction du diagnostic de départ et dans la recherche de solutions ?

3.2. La discussion publique des besoins

De quoi s'agit-il ? Nous tenterons ici de présenter le modèle de « discussion publique des besoins » que Fraser (1989) construit à partir de l'analyse de plusieurs exemples. Nous précisons ce que nous en faisons en terme de dispositif potentiellement en mesure de produire cette « discussion publique des besoins ». On reviendra à Dewey pour saisir les enjeux de la « politisation » comme processus faisant passer les problèmes des individus à la sphère publique où ils pourront trouver une félicité. Mais Dewey, s'il renseigne le processus de politisation, ne nous dit pas comment faire. La chose reste donc à construire.

Fraser, dans un texte de 1989, rend compte d'une séquence qui débute en 1988, au moment des élections présidentielles américaines, où un débat est apparu quant à la question de la garde des enfants en crèche. L'enjeu était de prendre en compte un plus grand nombre de femmes qui travaillaient et donc devaient faire garder leur enfant.

Selon un premier point de vue, les crèches répondraient aux besoins des enfants pauvres en matière d'« enrichissement » et/ou de supervision morale. Dans une deuxième, elle répondrait au besoin du contribuable de la classe moyenne de retirer les bénéficiaires de l'aide aux familles avec enfants à charge (AFDC) des listes d'aide sociale. Une troisième

25 Souligné dans le texte.

interprétation ferait de la garde d'enfants une mesure visant à accroître la productivité et la compétitivité des entreprises américaines, tandis qu'une quatrième la considérerait comme faisant partie d'un ensemble de politiques visant à redistribuer les revenus et les ressources aux femmes. Chacune de ces interprétations s'accompagne d'une orientation programmatique distincte en matière de financement, d'implantation et de contrôle des institutions, de conception des services et d'éligibilité. Au fur et à mesure qu'elles s'affrontent, nous assistons à une lutte pour façonner la compréhension hégémonique des services de garde qui pourrait éventuellement faire son chemin dans l'agenda politique officiel. (Fraser, 1989, p. 305).

Les besoins d'une population, qui seront pris en compte dans les politiques publiques, sont le résultat d'une combinaison d'étapes de politisation. Pour reprendre les choses par le début et en suivant John Dewey (Dewey, 2005), il y a d'abord une situation qui affecte des personnes. Ces personnes se reconnaissent comme public, vont identifier les conséquences de cette situation et chercher à en déterminer les causes. Dans ce processus, une étape supplémentaire nous semble nécessaire, elle consiste à déterminer les besoins qui n'ont pas de réponses. Nous y reviendrons plus loin mais commençons par le début. Joëlle Zask indique dans l'introduction du livre *Le public et ses problèmes*, des étapes de politisation qu'elle identifie dans le travail de Dewey. D'abord, elle précise que « (...) le public se constitue dans et par les activités qui sont destinées à identifier un intérêt de réglementation politique. » (Dewey, 1989, p. 56). Cet « intérêt public » est la résultante de multiples convergences : « convergences à l'égard du statut de personnes lésées, convergence par la publicité et la communication des conditions de spoliation ou de détresse, convergence par les activités politique de vote, de pression ou de représentation, etc. » (Dewey, 1989, p. 56).

L'apport de Fraser est essentiel car il permet de s'intéresser à la façon de prendre en compte dans les faits les « intérêts publics ». Il existe ainsi un travail de transformation, de transmutation de cet intérêt au contact des dispositifs de traitement des questions sociales. Ainsi, Fraser note d'abord que tous les besoins ne sont pas pris en charge par le « social ».

Rappelons que le « social » est un endroit où les besoins qui ont été politisés dans le sens du débat deviennent des candidats à la satisfaction organisée par l'État. Par conséquent, ces besoins deviennent l'objet d'un autre groupe de discours : le complexe de discours « experts » de « politique publique » reposant sur diverses institutions « privées », « semi-publiques » et étatiques. (Fraser, 1989, p. 305).

La constitution des besoins peut se faire selon différents canaux, et dans le cas des experts, ils réorganisent les besoins évoqués en besoins pris en compte par l'appareillage technique :

Suite à ces redéfinitions expertes, les personnes dont les besoins sont en question sont repositionnées. Elles deviennent des « cas » individuels plutôt que des membres de groupes sociaux ou participants à des mouvements politiques. En outre, ils sont rendus passifs, positionnés en tant que bénéficiaires potentiels de services prédéfinis plutôt qu'en tant qu'agents impliqués dans l'interprétation de leurs besoins et dans la définition de leurs conditions de vie. (Fraser, 1989, p. 306-307)

Ces mécanismes ordinaires demandent donc à être mis au travail pour éviter que les besoins soient finalement passés sous le tapis et ne permettent pas de faire évoluer les pratiques en vue de leur amélioration. Pour ce faire, il faut commencer à prendre en compte « (...) les dimensions de la participation qui impliquent la construction et la déconstruction des significations sociales. » (Fraser, 1989, p. 307). Ce travail d'élaboration collective permet de produire une rhétorique des besoins qui permet de leur faire passer le cap des habitudes prises en charge construites sur des réponses « automatiques ». Fraser donne l'exemple des femmes qui ont reformulé l'expression « battre sa femme » en « violences conjugales », ce qui a eu pour effet une prise en compte renouvelée : « (...) les féministes ont modifié certains aspects des moyens d'interprétation et de communication autorisés ; elles ont inventé de nouveaux termes de description et d'analyse et ont conçu de nouvelles façons de s'adresser aux sujets féminins. » (Fraser, 1989, p. 308). Cette nouvelle approche a permis de construire une nouvelle politique publique à propos de ces violences.

Construire une « discussion publique des besoins » revient donc à créer les conditions de l'élaboration d'une pensée des besoins depuis les situations qui affectent les personnes, jusqu'à la prise en compte dans le champ des politiques publiques de ces situations sous forme de besoins constitués. Nous arrivons donc à la question de la méthode pour arriver à cette « discussion publique des besoins ». Nous l'évoquerons en conclusion.

Conclusion

Pour conclure, reprenons les points discutés dans cet article. Lorsqu'on met en place une démarche pour améliorer les pratiques en centres de loisirs, on obtient des résultats probants jusqu'à une certaine limite qui est celle de la configuration du champ. En effet, le champ des centres de loisirs est généralement constitué sur la base de la recherche d'un coût faible pour garder les enfants en dehors du temps scolaire. La crise de recrutement des animateurices ayant un Bafa et embauché·es sous le statut du contrat d'engagement éducatif (CEE) s'explique pour partie par la faible rémunération qui n'est plus acceptée par les jeunes concernés. En filigrane, se pose la question d'un changement de paradigme : pourrait-on passer à d'autres types de contrat, par exemple professionnels ? Un tel changement a été estimé : il amènerait une augmentation par trois du budget de la Caf²⁶ qui finance en grande partie ces centres de loisirs.

La réflexion de Fraser montre que l'enjeu porte sur la définition publique des besoins, c'est-à-dire sur la mise en place d'une démarche qui permettra aux besoins, souvent diffus, de prendre consistance et, par ce biais, d'arriver jusqu'à la sphère publique où ils seront discutés. Un préalable est la possibilité que soit posé le problème, ici de garde d'enfants, soit la première étape de la méthode Dewey-Addams.

C'est le dernier point que nous voulions aborder dans cette conclusion. Lorsque l'on met en place la Méthode Dewey-Addams, il arrive parfois que l'on ne puisse pas mener au bout la transformation dont la nécessité a été mise au jour. Cet exemple montre que cela n'est pas pour autant un échec, cela peut nous aider à découvrir le fonctionnement de la chose que l'on veut transformer comme le dit Kurt Lewin. Ainsi, nous avons découvert que les MJC n'avaient pas pour habitude d'associer les

26 Carnet de bord, 2023, entretien avec un responsable de la Caf.

parents au fonctionnement de leurs centres de loisirs. Cela est un acquis de la Méthode et un point de départ pour un nouveau projet d'amélioration des pratiques.

Bibliographie

- Aballéa, F. (2005). La professionnalisation inachevée des assistantes maternelles. *Revue des politiques sociales et familiales*, 80(1), 55-65.
- Ayral, S., & Raibaud, Y. (2019). *Pour en finir avec la fabrique des garçons. Volume 2: Loisirs, sport, culture*. Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.
- Bacou, M. (2010). *Parcours sexués et processus de professionnalisation dans les métiers de l'animation en accueil de loisirs* (Doctoral dissertation, Toulouse 2).
- Badura, P., Sigmund, E., Madarasova Geckova, A., Sigmundova, D., Sirucek, J., van Dijk, J. P., & Reijneveld, S. A. (2016). Is participation in organized leisure-time activities associated with school performance in adolescence?. *PLoS One*, 11(4), e0153276.
- Badura, P., Sigmundova, D., Sigmund, E., Madarasova Geckova, A., van Dijk, J. P., & Reijneveld, S. A. (2017). Participation in organized leisure-time activities and risk behaviors in Czech adolescents. *International journal of public health*, 62(3), 387-396.
- Badura, P., Hamrik, Z., Dierckens, M., Gobiņa, I., Malinowska-Cieślik, M., Furstova, J., ... & Pickett, W. (2021). After the bell: Adolescents' organised leisure-time activities and well-being in the context of social and socioeconomic inequalities. *J Epidemiol Community Health*, 75(7), 628-636.
- Bataille, J.-M. (à paraître). Dewey, démocratie et connaissances, enjeux du changement social. Chap. 4, *John Dewey et les sciences de l'éducation et de la formation, inspirations plurielles*, Actes du colloque Dewey, Figure inspirante, L'Harmattan.
- Bataille, J.-M. (2022). Prise de parole et capacité évolutive des enfants, une perspective démocratique, *Aifris, Congrès 2022 Bruxelles*, https://aifris.eu/03upload/uplolo/cv5708_1164.pdf
- Bataille, J.-M. (2021). Le modèle de démocratie de Jane Addams, *Actes du colloque Inter-Aref*, Nancy, 21-30. https://inter-aref-2020.event.univ-lorraine.fr/data/pages/Actes_Colloque_Inter_Congres_AR_EF_2020_Nancy_2021.pdf

- Bataille, J.-M. (2021) Jane Addams, une approche pragmatiste de la connaissance en travail social. *Articulations*, (2). <https://articulations.numerev.com/articles/revue-2/2625-jane-addams-une-approche-pragmatiste-de-la-connaissance-en-travail-social>
- Berger, M., Carlier, L. (2022). Une critique pragmatiste de l'expérimentation : De l'*Urban Living Lab* à la communauté d'enquête sociale, *Pragmata*, 2022-5, 94-161.
- Busy, J. G. (2012). Prédiction et incompréhension: place des projets en centres de vacances et de loisirs. *Specificites*, (1), 153-174.
- Cathelineau, P.-C., Ion, J. (2017). L'engagement des jeunes. *La revue lacanienne*, 18, 177-184. <https://doi.org/10.3917/lrl.171.0177>
- Céfaï, D. (2021). Politique pragmatiste et *social settlements*. De nouveaux publics aux États-Unis à l'ère progressiste, *Pragmata* 4/2021, 342-518.
- Chapuis, A. (2020). L'espace pour appréhender les inégalités filles-garçons dans la cour de récréation. Réflexions autour d'une formation d'enseignant. es. *Genre Éducation Formation*, (4).
- Courant, D. & Sintomer, Y. (2019). Le tirage au sort au XXI^e siècle. Actualité de l'expérimentation démocratique. *Participations*, 23, 5-32. <https://doi.org/10.3917/parti.023.0005>
- CESE (2022a). Métiers en tension, Avis du CESE, JO NOR : CESL1100001X
- CESE (2022b). Les métiers de la cohésion sociale, Avis du CESE, JO NOR : CESL1100012X
- Denault, A.-S, Poulin, F. (2008). Participation in organized leisure activities in adolescence: Current knowledge on the associated predictors, effects, and processes, *Revue de psychoéducation*, Volume 37, numéro 2, 2008, 211-226
- De Robertis C., Orsoni M., Pascal H., Romagnan M. (2022). *L'intervention sociale d'intérêt collectif : De la personne au territoire*, Presses de l'EHESP.
- Dewey, J. (2005). *Le public et ses problèmes*, Gallimard, coll. Folio essais.
- Dewey J. (1929/2014). *La quête de certitude : Une étude de la relation entre connaissance et action*. Gallimard.
- Fraser, N. (1989). Talking about needs: interpretive contests as political conflicts in welfare-state societies. *Ethics*, 99(2), 291-313.

- Fletcher, A. C., Nickerson, P., & Wright, K. L. (2003). Structured leisure activities in middle childhood: Links to well-being. *Journal of community psychology*, 31(6), 641-659.
- Fournier, C., Lambert, M., Marion-Vernoux, I. (2020). La qualité du travail, au cœur des aspirations professionnelles des jeunes salariés, *CEREQ*, <https://www.cereq.fr/sites/default/files/2020-12/Bref400-web.pdf>
- Gacem, K. & Bataille, J. (2022). Quand l'éthique nous aide à raconter : intervenir au cœur d'un centre social par temps de Covid. *Le sujet dans la cité*, 14, 31-44.
<https://doi.org/10.3917/lsdlc.014.0031>
- Girel, M. (2015). Progrès et méliorisme : l'enquête et les publics. *Raison présente*, 194, 45-57. <https://doi.org/10.3917/rpre.194.0045>
- Hertting, K., & Kostenius, C. (2012). Organized leisure activities and well-being: Children getting it just right!. *Larnet: Cyber Journal of Applied Leisure and Recreational Research*, 15(2), 13-28.
- Hexopée (2021). Les métiers en tension et les besoins dans l'éducation populaire, enquête.
- Houssaye, J. (1995). *Et pourquoi que les colos, elles sont pas comme ça ?* *Histoires d'ailleurs et d'Asnelles*, Matrice.
- IGESR (2021a). État des lieux des métiers de l'animation dans le secteur périscolaire et enjeux en matières de continuité éducative, n°2021-160 - juillet 2021.
- IGESR (2021b). Modalités d'accès au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur et au brevet d'aptitude aux fonctions de directeurs en accueils collectifs de mineurs. INJEP Notes & rapports, Note thématique, n° 2021-209 - novembre 2021.
- INJEP (2022). Évaluation nationale des cités éducatives. Premiers enseignements sur l'appropriation du programme en matière de continuité éducative. INJEP Notes & rapports, Note thématique, INJEPS-2022/10.
- INJEP (2019). Les jeunes face au travail : un regard ambivalent, reflet de disparités, *Études & recherches*, N°24, juin. https://injep.fr/wp-content/uploads/2019/06/IAS24_Les-jeunes-face-au-travail_BD.pdf
- Jésu, F. & Le Gal, J. (2015). Démocratiser les relations éducatives - « Bonnes feuilles ». *Journal du droit des jeunes*, 350, 25-37. <https://doi.org/10.3917/jdj.350.0025>

- Jésu, F. (2013). Parents et professionnels : côte à côte pour un duo de compétences-Promouvoir la démocratie éducative au sein des familles et dans les politiques publiques: de nouveaux enjeux pour les Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents. *Journal du droit des jeunes*, (6), 44-55.
- Jésu, F. (2007). Comment les parents peuvent-ils associer les professionnels à l'éducation de leurs enfants ?. *Dialogue*, 176(2), 65-75.
- Jésu, F. (2006). Jusqu'où les enfants peuvent-ils être les acteurs de leur propre protection ?. *Journal du droit des jeunes*, (1), 13-17.
- Kindelberger, C. (2004a). *Relations entre pairs et socialisation des enfants et des adolescents dans les loisirs collectifs, tome 1 : les centres de vacances*, JPA.
- Kindelberger, C. (2004b). *Relations entre pairs et socialisation des enfants et des adolescents dans les loisirs collectifs, tome 2 : les centres de loisirs*, JPA.
- Labbé, H. (2005). Place du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) dans une éducation relative au (x) territoire (s). *Éducation relative à l'environnement. Regards-Recherches-Réflexions*, (Volume 5).
- Law, M., King, G., King, S., Kertoy, M., Hurley, P., Rosenbaum, P., . . . Hanna, S. (2006). Patterns of participation in recreational and leisure activities among children with complex physical disabilities. *Developmental Medicine & Child Neurology*, 48(5), 337-342.
doi:10.1017/S0012162206000740
- Lebon, F. (2010). Loisirs éducatifs collectifs: histoire et enjeux. *Cahiers de l'action*, (4), 19-24.
- Lebon, F. (2007). Un diplôme très partagé : le BAFA en chiffres, cahiers d'histoire des ministères chargés de la jeunesse et des sports. <https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/d9-bafaenchiffresfrancislebon - red-star jeunesse-sports.gouv.fr 20190527 101107.pdf>
- Lebon, F. (2006). Usages sociaux des centres de loisirs. *Agora débats/jeunesses*, 42(1), 114-127.
- Lebon, F. (2004). Une initiation au métier d'animateur : le BAFA, *Agora débats/jeunesses*, 36, 2004,. 40-51; doi : <https://doi.org/10.3406/agora.2004.2174>
- Le Goff, A. (2013). *Care et démocratie radicale*. PUF.
- Levrard, S. (2020). *Les enfants dans l'école : une sociologie des acteurs sociaux et territoriaux*, Thèse Université de Caen.

- Martin, P. & Martin, É. (2022). L'approche Snoezelen chez l'enfant. *Perspectives Psy*, 61, 62-73.
<https://doi.org/10.1051/ppsy/2022611062>
- Maruéjols, É. (2011). La mixité à l'épreuve des loisirs des jeunes dans trois communes de Gironde. *Agora débats/jeunesses*, (3), 79-91.
- Maruéjols, E. (2012). Filles/garçons: l'offre de loisirs. *Ville école intégration*, (167), p-86.
- Observatoire des finances et de la gestion publique locales (2019) Les coûts locaux de l'éducation, enseignement et périscolaire, *Cap sur...*, n° 10, nov.
- OIT (2022). Le travail décent et l'économie sociale et solidaire, *Conférence internationale du travail*, 110e session.
- OVLEJ (2022). Les parcours d'animation occasionnelle : de l'individu à la mise en œuvre d'actions envers d'autres personnes, Bulletin n°59, Avril 2022,
<http://www.ovlej.fr/wp-content/uploads/Bulletin-59-OVLEJ-Avril-2022.pdf>
- OVLEJ (2021). Les séjours collectifs : comment « éveiller » l'intérêt des familles et lever les freins aux départs, Bulletin n°56, juin 2021, <http://www.ovlej.fr/wp-content/uploads/Bulletin-56-OVLEJ-Juin-2021.pdf>
- OVLEJ (2018). De l'intérêt du vivre-ensemble par les accueils collectifs de mineurs : perceptions des parents, Bulletin n°48, juin 2018,
http://www.ovlej.fr/wp-content/uploads/Bulletin48_Ovlej_Juin2018.pdf
- OVLEJ (2016). De la mixité des publics à la diversité des enfants Points de vue des parents et des adolescents, Bulletin n°45, janvier 2016,
http://www.ovlej.fr/wp-content/uploads/Bulletin_Ovlej_451.pdf
- OVLEJ (2005). Centres de vacances, Colonies de vacances... Perception et attentes des parents, Bulletin n°10-15, avril 2005,
http://www.ovlej.fr/wp-content/uploads/Bulletin_Ovlej_10_15.pdf
- Poulin, F., McGovern-Murphy, F., Chan, A., & Capuano, F. (2012). Participation in organized leisure activities as a context for the development of social competence among preschool children. *Journal of Educational and Developmental Psychology*, 2(2), 32.
- Raubaud, Y. (2016). Care, genre et espaces publics. De la recherche à l'engagement. *Pratiques: les cahiers de la médecine utopique*, (75), p-44.

Raibaud, Y., & Bacou, M. (2011). *Mixité dans les activités de loisir. La question du genre dans le champ de l'animation*. L'Harmattan.

Rodgers Daniel, T. (1982). In Search of Progressivism, *Reviews in American History*, Vol. 10, No. 4, The Promise of American History: Progress and Prospects (Dec., 1982), pp. 113-132

de Sousa Santos, B (2016 [2014]), *Epistemologies of the South: Justice Against Epistemicide*, Londres, Routledge.

Tronto, J. (2013). *Le risque ou le care ?* Presses universitaires de France.